



SECTION



DU
CHER

FO-INFO-FO

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CAPL n°2 du 09 juin 2016 recours suite à entretien professionnel catégorie B

La CAPL a siégé le matin sous la présidence de M. PIGAULT, DGFIP du CHER. La délégation FO était constituée de Nicolas BARDON, représentant titulaire et Sandrine WOODLAND suppléante.

Il y a eu cette année six recours devant l'autorité hiérarchique (deux chez les inspecteurs et quatre chez les contrôleurs) contre onze l'année dernière. Deux contrôleurs et un inspecteur ont demandé à bénéficier d'un entretien avec l'autorité hiérarchique.

Nous rappelons aux agents qu'ils n'hésitent pas à nous contacter pour étayer correctement leur dossier et qu'ils n'hésitent pas à se faire accompagner et assister lors des demandes d'entretien par un représentant de FO.

Avant examen proprement dit des dossiers, la Direction a indiqué qu'une réduction-majoration d'ancienneté sans impact sur l'avancement d'échelon a été accordée : une mention d'encouragement a été attribuée à un contrôleur en lieu et place d'un cadencement moyen.

Résultat de la CAPL B : 3 dossiers examinés.

Le dossier défendu par vos représentants FO-DGFIP a obtenu satisfaction.

FO rappelle qu'il n'est pas inutile d'aller jusqu'en CAPL si l'agent estime ne pas être correctement évalué.

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>